



Suite à une condamnation juridique pour désordre dans la vente de

Par Linlin 83

Bonjour suite à une condamnation juridique pour désordre sur la vente de notre villa pouvons-nous impliquer notre agent immobilier qui a vendu la maison, qui a estimé le prix, et expertiser la villa, l'agence immobilière a-t-elle une assurance pour se protéger de ce cas là merci de vos réponses et de vos retours linlin 83

Par isernon

bonjour,
oui, vous pouvez mais à vos risques et périls.
salutations